

- ↪ **Aménagement aire de loisirs - demande de subvention FDT** : La création de l'aire de loisirs pour la jeunesse Place Belfortès pouvant bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre du « Fonds de Développement Territorial », le Conseil Municipal abroge la délibération sollicitant pour cet investissement une subvention dans le cadre du contrat « Atouts Tarn » et sollicite une aide financière du Département dans le cadre du FDT de 38%.
- ↪ **Réforme des autorisations d'urbanisme – Convention de mise à disposition des Services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables relatives à l'occupation du sol** : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la réforme du code de l'urbanisme mise en œuvre par l'ordonnance du 8 décembre 2005 et le décret du 5 janvier 2007 entrera en vigueur le 1er octobre 2007. Cette réforme impose de renouveler les conventions de mise à disposition des services extérieurs de l'Etat et comme par le passé, la commune peut décider de confier à la direction départementale de l'équipement l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour laquelle elle est compétente. Décision est prise de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la direction départementale de l'équipement et de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer, au nom de la commune, la convention liant celle-ci avec les services de l'Etat.
- ↪ **Contrat enfance et jeunesse** : Un contrat enfance et jeunesse comprenant la nouvelle action « Relais Assistantes Maternelles » sera cosigner avec la Communauté de Communes Sidobre Val d'Agoût.
- ↪ **Dates foire du mois d'août** : Après avoir pris connaissance de la correspondance des commerçants non sédentaires s'installant mensuellement sur le champ de foire, décision est prise d'annuler la délibération du 18 juin 2007 et de rétablir la situation antérieure conformément à la délibération du 11 décembre 1992 à savoir : « *Les foires qui ont lieu habituellement le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois seront avancées d'une semaine pour la fête locale du mois d'août et lorsque le 1<sup>er</sup> lundi du mois est férié* ».
- ↪ **Maison pluridisciplinaire de santé – Avant Projet Détaillé** : L'APD élaboré par la maîtrise d'œuvre est validé, décision est prise d'engager la procédure d'Appel d'Offres. Le nouveau plan de financement ci-après est arrêté :
- |                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| ○ Autofinancement                 | 263.612,47 euros |
| ○ subvention Conseil Général 25 % | 217.870,82 euros |
| ○ subvention Conseil Régional     | 150.000,00 euros |
| ○ subvention Etat (PER)           | 240.000,00 euros |
- ↪ **Rénovation logement site « La Marquise » - autorisation signature des marchés** : Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives aux marchés publics ci-après : **gros œuvre, charpente, VRD, démolition** SO.LA.CO. TP pour un montant HT de 30.699,08 €, **couverture ardoise, zinguerie** SO.LA.CO. TP pour un montant HT de 8.233,73 €, **menuiseries bois alu métal** LOUP David pour un montant HT de 10.654,74 €, **plâtrerie, plafond** Euro-Peinture pour un montant HT de 8.641,28 €, **revêtement** Euro-Peinture pour un montant HT de 7.080,12 €, **serrurerie** Ets GLORIES pour un montant HT de 2.262,02 €, **électricité, vidéo surveillance** SANDRAL Guy pour un montant HT de 6.320,00 €, **plomberie, chauffage, ventilation, climatisation** SANDRAL Guy pour un montant HT de 4.143,00 €.
- ↪ **Aménagement cœur du village 1<sup>ère</sup> tranche phase 1 – nouveau plan de financement** : Vu la non éligibilité de l'opération à la Dotation Globale d'Equipement, vu la non confirmation de la DRAC pour une aide financière, un nouveau plan de financement est arrêté comme ci-dessous :
- |   |                  |
|---|------------------|
| ○ Montant HT  | 250.155,00 euros |
| ○ Soit TTC  | 299.185,38 euros |
| ○ Subvention Conseil Général - Contrat Atout Tarn 20% | 50.031,00 euros  |
| ○ Subvention Conseil Régional 20 %                    | 50.031,00 euros  |
| ○ Autofinancement                                     | 199.123,38 euros |
- ↪ **Subvention « Médi@gout »** : Attribution pour l'année 2007 d'une subvention de 500 euros.
- ↪ **Signalétique des commerces** : Suite à la correspondance du gérant de « GIROD SIGNALÉTIQUE » du 19 juillet dernier relative au non renouvellement de la convention de signalétique commerciale, le Conseil Municipal, comme stipulé à l'article 4 des conditions particulières de ladite convention, décide de devenir propriétaire de tout le matériel pour la somme symbolique de deux euros.
- ↪ **Cyberbase** : Les membres du Conseil décident d'aller visiter une structure qui fonctionne avant de se positionner définitivement sur le concept.